

PREFACE A LA DEUXIEME EDITION

Droits de l'homme, développement durable et environnement: rares sont les thèmes qui revêtent aujourd'hui autant d'importance dans l'ordre du jour international comme ceux qui composent cette trilogie. Ces thèmes se trouvent étroitement imbriqués les uns aux autres et forment, chacun selon sa portée, le dénominateur commun du grand cycle de conférences mondiales en cette fin de siècle déclanchée par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Rio de Janeiro, 1992). Ils ont également occupé une place centrale durant les trois conférences du même type réalisées jusqu'à présent - la Conférence de Rio de 1992 susmentionnée, la IIème Conférence mondiale sur les droits de l'homme (Vienne, 1993) et la Conférence internationale sur la population et le développement (Le Caire, 1994). Ils seront également inscrits à l'ordre du jour des trois prochaines conférences du même genre, à savoir le Sommet mondial pour le développement social (Copenhague, mars 1995), la IVème Conférence mondiale sur la femme (Beijing, septembre 1995) et la IIème Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat-II, Istamboul, 1996).

Dans sa sphère régionale d'activités, l'Institut Interaméricain des Droits de l'Homme (IIDH) a pris les devants sur ces efforts de réflexion universelle en promouvant, avec l'appui de la Banque Interaméricaine de Développement (BID), à Brasilia, en mars 1992, trois mois avant la réalisation de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, un séminaire pionnier d'un niveau académique particulièrement élevé, dont résulta le livre *Droits de l'homme, développement durable et environnement*. Alors que concluait la Conférence de Rio, le livre se trouvait déjà en circulation. Sa première édition fut rapidement épuisée et, depuis, certaines des études qu'il inclut furent publiées, sous forme d'articles, avec l'autorisation de l'IIDH, dans de prestigieux périodiques de divers pays. Plus encore, le livre a servi de source de consultation à diverses institutions et a été cité comme référence dans plusieurs travaux scientifiques, y compris dans des documents officiels des Nations Unies.

En réponse aux nombreuses demandes reçues par l'IIDH depuis l'épuisement de sa première édition, nous avons la grande satisfaction de lancer la deuxième édition, actualisée et élargie, du livre *Droits de l'homme, développement durable et environnement*. Cette réédition reproduit fidèlement l'ensemble du contenu de la première édition, dont le vif succès qui l'a couronnée s'explique par l'examen approfondi qui y est fait des imbrications entre ces thèmes - et de façon particulière celles entre la protection des droits de l'homme et la protection de l'environnement - ainsi que par l'établissement de possibles bases en vue de créer un programme d'éducation en matière de droits de l'homme et environnement, attentif au néces-

saire équilibre entre les cadres conceptuels et opérationnels. Trois ans se sont écoulés depuis, mais la publication originale reste toujours d'actualité. La nouvelle édition, pourtant, ajoute les annexes XIII à XIX, révélatrices de l'extraordinaire dimension qu'ont acquis les thèmes des droits de l'homme, développement durable et environnement dans l'ordre du jour international contemporain.

Au plan global, notre étude reproduite en Annexe XIII évalue, de façon comparative, les résultats pertinents obtenus pendant les deux premières Conférences mondiales du cycle actuel, à savoir la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (1992) et la IIème Conférence mondiale sur les droits de l'homme (1993), avec un intérêt tout particulier pour les passages significatifs de l'Agenda 21 et de la Déclaration de Rio, adoptés par la première, de la Déclaration et Programme d'Action de Vienne, adoptée lors de la seconde. L'annexe XIV reproduit le projet de Déclaration des principes sur les droits de l'homme et l'environnement, préparé au mois de mai 1994, à l'Office des Nations Unies à Genève, par un groupe d'experts que nous avons eu l'honneur d'intégrer.

Au plan régional (continent américain), les déclarations et compromis plus récents des pays latinoaméricains sont univoques en établissant comme priorités les thèmes composant la trilogie droits de l'homme / développement durable / environnement, ajoutés aux objectifs de l'affermissement de la démocratie et de l'élimination de la pauvreté extrême. Des indications en ce sens figurent par exemple dans la dernière déclaration du Groupe de Rio, de 1994 (Annexe XV), et dans l'actuelle plateforme revendicative des pays centraméricains, composée par la Déclaration de Guácimo, d'août 1994 (Annexe XVI), de l'Alliance pour le développement durable, adoptée à Managua en octobre 1994 (Annexe XVII) et de la Déclaration de Tegucigalpa sur la paix et le développement en Amérique Centrale (Annexe XVIII). A ces documents on peut ajouter certains passages de la Déclaration de principes du Sommet des Amériques (Miami, décembre 1994, Annexe XIX).

La thématique en question met en relief l'importance du droit de participation, tout comme le rôle et l'affermissement de la société civile et des institutions démocratiques. La formation pour le plein exercice des droits de l'homme, de façon à ce que chaque être humain soit capable de décider de sa propre destinée, est également importante. Les illustres collaborateurs dans ce livre ont effectivement réussi à produire une oeuvre pionnière qui a permis à l'IIDH d'ouvrir la voie, dans son champ régional d'activités, à la prise en considération des grands thèmes de notre temps. La proposition de l'IIDH, dans ce contexte, ne peut être que celle de contribuer à la réflexion sur les thèmes globaux de notre époque, en particulier ceux du développement durable et de l'environnement, et ce, depuis la perspective des droits de l'homme. L'objectif primordial de cet exercice ne peut être que celui de la protection de la vie humaine et de l'amélioration des conditions de vie de tous les êtres humains, sans aucune distinction, et ce, dans une perspective temporelle, englobant les générations présentes et futures. Les droits de l'homme se font

présents dans toutes les sphères de l'activité humaine, et la reconnaissance de cette réalité correspond à un nouvel *ethos*, pour la cristallisation et la diffusion duquel, l'IIDH n'hésite pas à prêter sa plus déterminée contribution.

San José du Costa Rica,
le 16 janvier 1995.

Antônio Augusto CANÇADO TRINDADE
Directeur Exécutif de
l'Institut Interaméricain des Droits de l'Homme